

COMITE SYNDICAL

EPAGE Doubs Dessoubre

24 septembre 2024

SOMMAIRE

01 DÉMISSION DE M. DOMINIQUE MESNIER

02 SUIVI DES PROJETS EPAGE AUTOMNE 2024

03 BILAN INVESTISSEMENTS OPÉRATION COLLECTIVE LIMITOX

04 DÉLIBÉRATION CRÉDIT RELAIS TRAVAUX 600 000 €

05 DÉLIBÉRATION OUVERTURE DE CRÉDITS

06 DÉLIBÉRATION BARRAGE DU THEUSSERET

07 DÉLIBÉRATION RIFSEEP

08 PROPOSITION MISE EN PLACE DE TICKETS RESTAURANT

09 CONVENTIONS CEN SUR ZONES HUMIDES/TOURBIÈRES COSIGNÉES AVEC L'EPAGE

10 RESSOURCES HUMAINES

II INFORMATIONS DIVERSES

01

DÉMISSION DE M. DOMINIQUE MESNIER

Démission de M. Dominique MESNIER

M. Dominique MESNIER, délégué à l'EPAGE et élu 5ème Vice-Président, a démissionné de l'ensemble de ses mandats.

Lorsqu'un nouveau délégué à l'EPAGE sera désigné par la Communauté de communes Doubs Baumois, il conviendra de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président et d'un délégué suppléant à la Commission d'appel d'offre.

La candidature d'Alain Courant (VP Eau assainissement) comme délégué de la CCDB au sein de l'EPAGE sera proposée lors du prochain Conseil communautaire de la CCDB du 25 septembre.

DÉMISSION DOMINIQUE MESNIER

02

**SUIVI DES PROJETS EPAGE
AUTOMNE 2024**



Suivi des projets EPAGE - Automne 2024

Résultats marchés publics CAO du 04 juillet 2024

Travaux d'effacement du barrage des pipes

- ✓ Montant estimé par le BE ARETELIA (maître d'œuvre) en phase d'étude PROJET : 620 388 € TTC
- ✓ Entreprise retenue : TERELIAN (anciennement Vinci)
- ✓ Montant : 511 796.40 € TTC
- ✓ Justification : La deuxième entreprise ayant répondu était TPRE (Vinci aussi). La réponse était financièrement bien meilleure avec un montant de 393 947.34 € TTC. Toutefois, la partie technique était bien plus solide dans la réponse de TERELIAN ce qui a amené à un écart de point de 1.79. Au vu du projet ambitieux et du contexte très conflictuel, il a été jugé préférable de sélectionner l'entreprise la plus techniquement qualifiée. Les derniers événements en date sur ce projet ne font que conforter l'orientation prise par la CAO.



Suivi des projets EPAGE - Automne 2024

Résultats marchés publics CAO du 04 juillet 2024

Etudes et maitrise d'œuvre pour effacement du barrage du Theusseret

- ✓ Montant estimé pour les études minimales nécessaires (AVP, inventaire, sondages géotechniques, G2 AVP, photomontages) par l'EPAGE : 80 000 € TTC
- ✓ Entreprise retenue : ARTELIA
- ✓ Montant pour les études minimales : 95 032.32 € TTC
- ✓ Coût total de l'étude et de la maitrise d'œuvre : 192 869.76 € TTC
- ✓ Justification : Le deuxième candidat était CE3E. Le coût était sensiblement le même (195 490.20 € TTC). Toutefois, la réponse était techniquement largement inférieure amenant un écart de plus de 10 points. Fort logiquement, la CAO a retenue ARTELIA avec une offre bien meilleure qui prenait parfaitement en compte les problématiques en lien avec la Suisse et sa législation. Le bureau d'études ARTELIA a par ailleurs répondu en cotraitance avec les entreprises CSD INGENIEUR (Suisse) et GEOLITHE

L'étude sera démarrée lorsque délibération et arrêté du Président de la CC Pays de Maïche auront été pris en septembre.



Suivi des projets EPAGE - Automne 2024

Résultats marchés publics CAO du 04 juillet 2024

Travaux renaturation des ruisseaux de Fleurey et Moricemaison

- ✓ Montant estimé par NALDEO (maître d'œuvre) : 27 324 € TTC
- ✓ Entreprise retenue : TPRE
- ✓ Montant : 40 005.36 € TTC
- ✓ Justification : TPRE est la seule entreprise à avoir candidaté. Le montant de l'offre est supérieur à l'enveloppe estimative de NALDEO, erreur du fait du maître d'œuvre. Il est toutefois important de préciser que le montant des travaux est largement inférieur au montant qui avait été budgété par l'EPAGE (90 000 € TTC). TPRE ayant rendu une copie techniquement bonne et étant parfaitement capable de réaliser ces travaux, la CAO a décidé de retenir la candidature de TPRE.



Suivi des projets EPAGE - Automne 2024

Financement travaux 2024

Effacement du barrage des Pipes et restauration morphologique des 600m de la zone de retenue pour un montant de total de 567 441 € TTC

Travaux	511 796 € TTC	✓ 70 % Agence de de l'eau
Maîtrise d'œuvre	24 200 € TTC	✓ 10 % Feder
Suivi pré-travaux	22 190 € TTC	✓ 20 % Open Rivers Programme*
Suivi herpétofaune	9 255 € TTC	✓ 70 % Agence de de l'eau
Reste à charge EPAGE		9 433 €

*Aide conditionnée au fait de réaliser les travaux à l'automne 2024



Suivi des projets EPAGE - Automne 2024

Financement travaux 2024

Restauration morphologique et des fonctionnalités de la Reverotte pour un montant total de 521 062 € TTC

Travaux	449 939 € TTC	✓ 70% Agence de l'eau ✓ 10% Feder
Maîtrise d'œuvre	59 123 € TTC	✓ 20% Fond MAÏF 2050 via CDC Biodiversité
Suivi travaux	12 000 € TTC	✓ 70 % Agence de de l'eau
Reste à charge EPAGE		3 600 €



Suivi des projets EPAGE - Automne 2024

Financement travaux 2024

Restauration morphologique des ruisseaux de Moricemaison et Fleurey pour un montant total de 50 037 € TTC

Travaux	40 005 € TTC	✓ 70% Agence de l'eau ✓ Montant trop faible pour Feder
Maîtrise d'œuvre	10 032 € TTC	
Reste à charge EPAGE		15 011 €



Suivi des projets EPAGE - Automne 2024

Organisation des chantiers de travaux automne 2024

Barrage des Pipes

- ✓ Début des travaux le 20 août avec effacement de l'ouvrage qui constituera la première étape
- ✓ 2 mois de travaux au total sont ensuite prévus. Après effacement de l'ouvrage, les travaux de réaménagement du lit et des berges seront démarrés



Démarrage des travaux mardi 20 août



Avant l'arrêt du chantier jeudi 22 août



Suivi des projets EPAGE - Automne 2024

Organisation des chantiers de travaux automne 2024

Barrage des Pipes : Dépôt d'une requête en référé liberté par les opposants

19 août : démarrage chantier (constats d'huissier)

20 août : dépôt requête en référé liberté par Maître REMY représentant Messieurs Besançon (propriétaire partie canal), Cretin et Chapuis (propriétaires Moulin Sicard)

22 août à 9h30 : EPAGE averti de la tenue d'une audience au TA l'après-midi même à 14h

23 août : conclusions du TA > suspension arrêté préfectoral, cessation des travaux, 1 200 €

Une requête en référé liberté, recevable, est traitée dans les 48h. Les opposants via leur avocat ont déposé un dossier de 400 pages, auquel au vu du temps entre la convocation et l'audience (4h), il a été impossible de mobiliser le cabinet d'avocats HELIOS (représentant CCPM et EPAGE sur le dossier du Theusseret), ni même d'apporter des réponses pertinentes

02 septembre : l'EPAGE fait appel de la décision du TA le 02 septembre, le Ministère de la Transition Ecologique le 04 septembre

12 septembre : audience Conseil d'Etat (J. POURREAU et A. GUINCHARD représentent l'EPAGE)



Suivi des projets EPAGE - Automne 2024

Organisation des chantiers de travaux automne 2024

Barrage des Pipes : Dépôt d'une requête en référé liberté par les opposants

17 septembre : la décision du Conseil d'Etat est rendue, décision du Tribunal administratif de Besançon annulée, en conclusion :

- ✓ Le droit d'eau fondé en titre dont se prévalaient les opposants ne leur est pas reconnu, ce droit s'étant éteint en 1896 au moment du transfert des usines Ropp dans leur emplacement actuel, l'exploitation de la force hydraulique s'étant alors faite via la nouvelle salle d'eau construite près des usines
- ✓ La propriété pour moitié du barrage que revendiquaient les opposants ne leur est pas reconnue, la commune dès l'acquisition des usines Ropp en 1988 s'étant comporté en propriétaire et ayant assuré l'enlèvement des embâcles et l'entretien des ripisylves
- ✓ Les requérants sont condamnés à verser chacun la somme de 1 000 € à l'EPAGE

19 septembre : reprise du chantier, qui se concentrera dans les prochaines semaines sur l'évacuation de la conduite en amiante, et sur les protections de berges à réaliser.



Suivi des projets EPAGE - Automne 2024

Organisation des chantiers de travaux automne 2024

Barrage des Pipes : CONSEQUENCES

- ✓ Le chantier aura pris **4 semaines de retard** (interventions en lit mineur possibles que jusqu'à fin octobre, ensuite période de fraie truite et ombres). Des risques avaient été identifiés en cas de crues si non reprise : berges exposées au courant et érosions pourraient être fragilisées (route communale rue des Pipes, amont pont départemental, fondations du pont, etc)
- ✓ L'**immobilisation du chantier** pour la période du 23 août au 19 septembre devrait être facturée **aux alentours de 40 000 € TTC**, pris en charge à hauteur de 70% AERMC
- ✓ Les **frais d'avocats s'élève pour l'heure à 6 600 € TTC** (3 600 € mémoire juridique HELIOS, 3 000 € pour la représentation au Conseil d'Etat par avocat spécialisé)

A l'annonce de la décision du CE, les opposants ont sommés l'EPAGE d'indiquer la date de reprise des travaux et indiqué qu'ils déposeraient le jour même une requête en référé suspension

Une requête au fond a été déposée au TA par les opposants le 2 septembre dernier



Suivi des projets EPAGE - Automne 2024

Organisation des chantiers de travaux automne 2024

Reverotte

1 ^{ère} quinzaine de septembre	Démarrage travaux pont de Martinvaux et ponts sur la Sommette, retrait seuils amont, reméandrement du ruisseau de Vermondans
Mi-septembre à fin octobre	Effacement des ouvrages en aval
Mi-septembre à mi-octobre	Travaux au niveau de Gigot
Fin octobre à début novembre	Réaménagement au niveau de la source de la Reverotte
Fin novembre	Caisson végétalisé et autres techniques de génie végétal au droit de certains effacement fin novembre



Suivi des projets EPAGE - Automne 2024

Démarrage études automne 2024

Effacement du seuil du Moulin du Plain

- ✓ Lancement appel d'offre début septembre
- ✓ CAO mi-octobre
- ✓ Réunion de lancement de l'étude fin octobre
- ✓ Le timing est serré mais si l'on veut garantir la réalisation des travaux en 2025 il faut avancer rapidement

M. CHOULET a été rencontré le 28 août pour la signature de la convention en présence de l'EPAGE et de l'APPMMA la franco-suisse, la convention d'études et de travaux a donc été validée.

Les études et travaux des projets inscrits au plan d'action pour l'amélioration de la qualité du Doubs franco-suisse sont financés à 70% par l'AERMC et 30% par l'Office Fédéral de l'Environnement.



Suivi des projets EPAGE - Automne 2024

Démarrage études automne 2024

Effacement du seuil de l'Engoulot

- ✓ Lancement appel d'offre, recrutement du bureau d'étude et lancement de l'étude d'ici fin 2024
- ✓ Au vu des contraintes de calendrier, travaux très certainement en 2026

Le seuil de l'Engoulot est situé sur la partie amont du Dessoubre, en amont des seuils Girardot.

Les crues de l'hiver 2023/2024 ont emporté une partie de l'ouvrage, ce qui a pour effet aujourd'hui de menacer à moyen terme la route départementale à proximité, par risque d'érosion du fait qu'une partie des eaux, en période de crue, sont redirigées vers la berge.

La destruction partielle de l'ouvrage, situé sur une partie de cours d'eau classé en liste 1 (interdiction de construire tout nouvel obstacle à la continuité écologique quel qu'en soit l'usage - Article L214-17 du code de l'environnement) est l'occasion de procéder à l'effacement complet du seuil.



Suivi des projets EPAGE - Automne 2024

Démarrage études automne 2024

Effacement du seuil de l'Engoulot

L'effacement du seuil de l'Engoulot ne rétablira pas un linéaire conséquent de cours d'eau pour la continuité piscicole étant donné qu'une chute naturelle se situe sous le pont de l'Engoulot, 40 m en aval. Concernant la continuité sédimentaire, l'ouvrage était transparent car rempli. Le relargage des sédiments piégés va favoriser la création de banquettes minérales en aval qui permettent un resserrement naturel du milieu, limitant d'autant le réchauffement de l'eau



Vue du seuil de l'Engoulot éventré



Vue aval seuil, et relargage blocs et sédiments



Suivi des projets EPAGE - Automne 2024

Démarrage études automne 2024

Effacement du seuil de l'Engoulot

Le seuil de l'Engoulot a par contre été ciblé dans l'étude de la cartographie thermique car nous pouvons y observer un réchauffement localisé de l'eau de +2°C. L'effondrement de l'ouvrage arrive donc de manière opinée par rapport aux résultats de cette étude.



Les études et travaux pour des projets d'effacement d'ouvrages sont aujourd'hui financés à 70% par l'AERMC dans le cadre de son 11ème programme, qui s'achèvera en fin d'année.

Dans le cadre du 12ème programme, à priori les taux d'aides seront maintenus pour ce type d'interventions. Ceci sera confirmé dans le courant du mois d'octobre.

03

**BILAN INVESTISSEMENTS
OPÉRATION COLLECTIVE LIMITOX II**



Bilan provisoire investissements opération collective Limitox II

Les entreprises des territoires des EPCI engagés dans l'opération collective LIMITOX 2 avaient jusqu'au 15 juillet 2024 pour déposer leurs dossiers de demande d'aides auprès de l'AERMC.

Pour rappel, étaient inscrits comme objectifs dans le Contrat de territoire Doubs Dessoubre 2022-2024, les montants de 4 276 000 € d'investissements par les entreprises, pour 2 280 400 € d'aides AERMC.

Il est à noter qu'à elle seule l'opération qui concernait l'entreprise Plastivaloire à Morteau s'élevait à 2 056 000 € d'investissement, pour 822 400 € d'aide. En mai 2023, la fin de l'activité de chromage par Plastivaloire a conduit à ne plus mobiliser ni l'investissement, ni la subvention Agence.

Les investissements et aides AERMC, inscrits au contrat, ont donc été ramenés à respectivement à 2 220 000 € et 1 458 000 €.





Bilan provisoire investissements opération collective Limitox II

Bilan des investissements réalisés et aides AERMC apportées par EPCI-FP :

	Nb dossiers déposés AERMC	Nb dossiers instruits AERMC	Montant total investis-sements	Total subventions
CCPM	3	3	1 031 231 €	593 095 €
CCPR	3	3	98 573 €	54 175 €
CCPHD	6	6	564 716 €	331 875 €
CCPSB	1	1	7 875 €	3 735 €
CCDB	3	2	545 453 €* 0 €	40 315 €
CCVM	1	0**	0 €	0 €
Total	17	15	2 247 848 €	1 023 195 €

* Entreprise Est'Imprim a réalisé un investissement de 433 788 € sans subvention car mise en conformité

** Abandon de l'opération Plastivaloire

04

DÉLIBÉRATION CRÉDIT RELAIS

TRAVAUX 600 000 €



CRÉDIT RELAIS TRAVAUX

Délibération crédit relais travaux 600 000 €

Inscrit au budget 2024, dans le cadre de la réalisation des chantiers de travaux portés par l'EPAGE à l'automne 2024, il est prévu de contracter un crédit relais d'un montant de 600 000 € sur une période de 3 ans.

Ce crédit relais concerne les 2 chantiers de travaux du barrage des Pipes et de la Reverotte pour un montant total de 1 088 503 € TTC.

Lors de l'engagement de ces travaux nous percevons 50% d'acompte de financement, cependant les soldes de subventions peuvent prendre jusqu'à 3 années après la réalisation des travaux (aides FEDER notamment).

Pour couvrir les dépenses, qui elles interviendront toutes d'ici à fin décembre 2024/janvier 2025, nous avons donc besoin de contracter un crédit d'un montant de 600 000 € sur 3 années.

Les banques Crédit Mutuel, Banque Populaire et Crédit Agricole ont été contactées pour des demandes de propositions commerciales qui seront soumises à délibération en comité syndical du 24 septembre.



Délibération crédit relais travaux 600 000 €

Résultats de la consultation des banques :

	Crédit Mutuel	Banque populaire	Crédit Agricole
Montant	600 000 €		
Durée	3 ans		
Taux fixe	3,82% fixe	3,49% fixe	4.218% variable
Frais	600 €	700 €	600 €

05

**DÉLIBÉRATION
OUVERTURE DE CRÉDITS**



Délibération ouverture de crédits

Les études préalables aux travaux des ruisseaux de Fleurey et Moricemaison, passées en 2023 au compte « 2031 Frais d'études » seront suivies de travaux. Ainsi il convient d'inscrire ces études en travaux pour le compte de tiers.

Une délibération d'ouverture de crédit est nécessaire pour régulariser cette écriture :

	INVESTISSEMENTS	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Recettes	2031/041 Dépenses travaux exécutés d'office – Ruisseaux de Sancey		4 572 €
Dépenses	4541116/041 Dépenses travaux exécutés d'office – Ruisseaux Fleurey Moricemaison		4 572 €

06

DÉLIBÉRATION

BARRAGE DU THEUSSERET

Délibération Barrage du Theusseret

Dans le cadre de la procédure de bien sans maître portée par la Communauté de communes du Pays de Maîche pour devenir propriétaire de la parcelle B334, comprenant le barrage du Theusseret, une délibération sera proposée en conseil communautaire puis un arrêté du Président de la CCPM pris pour intégrer la parcelle dans le patrimoine de la collectivité en septembre prochain.

La parcelle sera alors remise en gestion à l'EPAGE Doubs Dessoubre au titre du transfert de la compétence GEMAPI par la CCPM à ce dernier.

L'EPAGE est appelé lors de son conseil syndical du 24 septembre à délibérer en faveur de la prise de gestion de la parcelle B334, et pourra alors ensuite démarrer les études d'effacement du barrage et de réaménagement de la zone de retenue.

Le conseil communautaire de la CCPM est intervenu le 19 septembre dernier, et il a été convenu que l'EPAGE intervienne au plan technique pour présenter les enjeux de restauration de la continuité écologique au droit du barrage et de réaménagement de la zone de retenue sur 900 mètres.



07

DÉLIBÉRATION RIFSEEP

Délibération RIFSEEP

La délibération concernant l'instauration du RIFSEEP a été prise en 2018.

Les montants IFSE, très bas ne laissent que peu de souplesse dans la gestion salariale des agents de l'EPAGE.

Aussi un comparatif a été établi entre les montants de l'EPAGE DD, l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue et la CCPM afin de déterminer des montants cohérents et de prendre une nouvelle délibération qui sera proposé au prochain Comité syndical. Les autres articles de la délibération restent inchangés.



Délibération RIFSEEP



DÉLIBÉRATION RIFSEEP

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)			
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	Montant fixé par la collectivité 2024/2018	EPAGE HDHL	CCPM	Plafonds règlementaires
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Catégorie A : Attachés territoriaux et secrétaires de mairie					
Groupe A1	Direction d'une collectivité, secrétariat de mairie, ...	36 210 € 9 500 €	36 210 €	36 210 €	36 210 €
Groupe A2	Direction adjointe d'une collectivité, responsable de plusieurs services, ...	32 130 € 9 000 €	32 130 €	32 130 €	32 130 €
Groupe A3	Responsable de service, ...	25 500 € 8 500 €	25 500 €	25 500 €	25 500 €
Groupe A4	Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	20 400 € 8 000 €	/	20 400 €	20 400 €
Catégorie B : Rédacteurs					
Groupe B1	Direction d'une structure, responsable d'un ou plusieurs services, secrétariat de mairie ...	17 480 € 9 500 €	17 480 €	17 480 €	17 480 €
Groupe B2	Adjoint au responsable de structure, expertise, Fonction de coordination ou de pilotage...	16 015 € 6 000 €	/	16 015 €	16 015 €
Groupe B3	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction, ...	14 650 € 5 500 €	/	14 650 €	14 650 €



Délibération RIFSEEP



DÉLIBÉRATION RIFSEEP

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)			
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	Montant fixé par la collectivité 2024/2018	EPAGE HDHL	CCPM	Plafonds règlementaires
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Catégorie C : Adjoints administratifs					
Groupe C1	Secrétariat de mairie, chef d'équipe, gestionnaire comptable	11 340 € 3 800 €	11 340 €	11 340 €	11 340 €
Groupe C2	Agent d'exécution, ...	10 800 € 1 500 €	/	10 800 €	10 800 €
FILIERE TECHNIQUE					
Catégorie A : Ingénieur					
Groupe A1	Direction d'un service	36 210 € 9 500 €	36 210 €	36 210 €	46 920 €
Groupe A2	Direction adjointe d'un service	32 130 € 9 000 €	32 130 €	32 130	40 290 €
Groupe A3	Chargé de missions, expertise et responsabilité particulière	25 500 € 8 000 €	25 500 €	25 500 €	31 450 €

Délibération RIFSEEP



DÉLIBÉRATION RIFSEEP

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)			
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	Montant fixé par la collectivité 2024/2018	EPAGE HDHL	CCPM	Plafonds règlementaires
FILIERE TECHNIQUE					
Catégorie B : Technicien					
Groupe B1	Chargé de missions, chef de service, direction des travaux sur le terrain, ...	17 480 € 7 000 €	17 480 €	17 480 €	19 660 €
Groupe B2	Adjoint au responsable de structure, ...	16 015 € 5 000 €	16 015 €	16 015 €	18 580 €
Groupe B3	Contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages	14 650 € 4 000 €	/	14 650€	17 500 €
Catégorie C : Adjoints techniques					
Groupe C1	Encadrement des proximité et d'usagers, poste avec responsabilités...	11 340 € 3 800 €	11 340 €	11 340 €	11 340 €
Groupe C2	Agent d'exécution	10 800 € 1 500 €	/	10 800 €	10 800 €

08

PROPOSITION MISE EN PLACE

TICKETS RESTAURANT

Proposition mise en place tickets restaurant

Une réflexion a été amorcée quant à la mise en place de tickets restaurant au sein de l'EPAGE, et est soumise à délibération du comité syndical du 24 septembre.

Cette réflexion vise entre autres à augmenter l'attractivité de la structure, lors des recrutements, mais également pour le personnel déjà présent.

Il a par ailleurs été observé que de nombreuses structures gemapiennes et environnementales proposaient cette prestation (EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, Syndicat de la Vallée de l'Ognon, PNR du Pays Horloger, etc.)

Il est ainsi proposé au Comité syndical l'instauration des titres restaurant au sein de la Collectivité en optant pour la formule forfaitaire qui consiste à attribuer un nombre forfaitaire par agent par mois (à proratiser en fonction du temps de travail).

Ce système de forfaitisation permet d'une part une facilité de gestion pour le service RH ainsi qu'une meilleure lisibilité pour l'agent bénéficiaire qui se voit prélever tous les mois le même montant de participation. Il permet également à la collectivité une meilleure maîtrise de l'enveloppe budgétaire allouée.

TICKETS RESTAURANT



Proposition mise en place tickets restaurant

Considérant que les titres restaurant représentent des avantages à la fois pour :

- L'employeur :

- ✓ Une solution de repas co-financée par l'employeur et l'agent totalement exonérée de charges sociales et fiscales ;
- ✓ Un périphérique de rémunération représentant un levier supplémentaire de recrutement et de fidélisation des agents ;
- ✓ Un moyen de renforcer l'action sociale (amélioration des conditions de vie des agents et de leurs familles sous forme d'aide et de prestations).

- Les agents bénéficiaires :

- ✓ Une aide directe à l'agent exemptée de charges sociales ;
- ✓ Une augmentation du pouvoir d'achat ;
- ✓ Une utilisation simple et flexible des titres restaurant (utilisation des titres du lundi au samedi – hors dimanche et jours fériés – sans limite d'horaire).



TICKETS RESTAURANT

Proposition mise en place tickets restaurant

Considérant que la législation en vigueur a imposé des limites à la contribution de l'employeur dans le financement des titres : cette contribution ne peut être inférieure à 50%, ni supérieure à 60% de la valeur faciale des titres. Les agents ont le choix de générer ou non des tickets restaurant.

En termes de coût pour la collectivité, avec l'effectif de 13 agents (soit 12 ETP) présents au sein de l'EPAGE, un ticket restaurant à 10€, avec prise en charge de 6 € par l'EPAGE et reste à charge de 4 € pour l'agent, cela représente un coût annuel de 8 755 € répartis comme suit : 8 640 € de participation EPAGE et 139 € de coût de la prestation (0.8% HT) par l'entreprise Edenred.

5 760 € resteront à la charge des agents.

TICKETS RESTAURANT



Proposition mise en place tickets restaurant

M. Le Président propose que le dispositif des titres restaurant soit mis en place à compter du 01/10/2024 de la manière suivante :

Bénéficiaires des titres restaurant :

- ✓ Les fonctionnaires titulaires et stagiaires ;
- ✓ Les agents contractuels (de droit public ou de droit privé notamment les emplois aidés), les contrats d'apprentissages en activité appartement à la collectivité ;
- ✓ Les stagiaires présents dans la collectivité pour une période supérieure à 3 mois.

Montant de l'aide :

- ✓ Titre restaurant d'un montant de 10 € ;
- ✓ Participation de la collectivité à hauteur de 60% de la valeur faciale soit 6€ pour l'employeur et 4€ pour l'agent ;
- ✓ Attribution de manière forfaitaire de 10 titres par agent et par mois ;
- ✓ Le nombre sera proratisé en fonction de la quotité horaire hebdomadaire de l'agent.



Proposition mise en place tickets restaurant

Condition d'attribution :

- ✓ Le versement de la participation sera conditionné par la position d'activité de l'agent et comme indiqué ci-dessus proratisé en fonction du temps de la quotité de travail de de l'agent ;
- ✓ Pour bénéficier des titres restaurant le temps de repas devra être compris dans l'horaire de travail journalier à savoir un minimum de de 6 heures de travail effectif par jour avec une pause méridienne de 45 minutes minimum prise sur la place horaire 12h-14h bénéficieront des titres restaurant ;
- ✓ L'adhésion n'est pas obligatoire, l'agent qui souhaite bénéficier de titres restaurant doit en faire la demande par écrit (formulaire) et s'engage pour une année entière. L'adhésion sera reconduite automatiquement sauf demande contraire de l'agent ;
- ✓ L'agent renonçant à l'attribution de titre restaurant ne pourra pas solliciter de compensation financière et la renonciation demeure irrévocable jusqu'au terme de l'année civile en cours ;
- ✓ Les agents régleront leur quote-part chaque mois par précompte sur leur rémunération.

TICKETS RESTAURANT



Proposition mise en place tickets restaurant

Modalités d'attribution du titre restaurant

- ✓ La mise en place des titres se fera de manière dématérialisée (sous forme de carte avec chargement mensuel). Cette carte de paiement dédiée, permettra le débit exact de la somme à payer dans la limite du montant maximum journalier défini par les textes (25 € à ce jour) ;
- ✓ Chaque agent sera entièrement responsable de titres restaurants. La collectivité décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol ;
- ✓ Le nombre de titres dont pourra bénéficier l'agent sera déterminé à terme échu ;
- ✓ Un décompte annuel sera établi à fin octobre de chaque année pour une régularisation si nécessaire (arrêt maladie, formation longue, etc.)

TICKETS RESTAURANT



09

**CONVENTIONS CEN SUR ZONES
HUMIDES/TOURBIÈRES**

Conventions CEN sur zones humides/Tourbières cosignées avec EPAGE

Dans le cadre de ses interventions en milieux humides et tourbières, qu'il s'agisse de gestion, d'études ou de travaux, le CEN Franche-Comté propose habituellement de cosigner ses conventions avec les acteurs privés ou publics, avec les gestionnaires locaux en charge des compétences concernées.

Sur son périmètre d'action, l'EPAGE Doubs Dessoubre, par transfert de ses membres EPCI, est statutairement responsable de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, qui comprend notamment dans son item 8, obligatoire : « la protection des zones humides et la restauration des zones humides dégradées au regard de leur intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant, de leur valeur touristique, paysagère, cynégétique ou écologique. » Cet item intègre donc et la gestion et la restauration des zones humides.

Sur d'autres territoires, lorsqu'ils existent, le CEN Franche-Comté cosigne également ses conventions avec les Parcs naturels régionaux.

Le CEN Franche-Comté a donc récemment contacté l'EPAGE pour l'informer de cette démarche et demander quelle était la position de la structure, sur l'affichage et la cosignature avec les propriétaires locaux. Mais également pour s'enquérir de l'articulation avec le PNR du Doubs Horloger, en questionnant la pertinence de multiplier les cosignatures.



10

RESSOURCES HUMAINES

Ressources humaines

- ✓ Arrivée de Justine CAGNANT le 02 septembre sur le poste de chargée de mission projets BEL (contrat de projet de 2 ans, renouvelable).
- ✓ Arrivée de Océane LEMONON le 02 septembre sur le poste de chargée de mission Ressources karstiques majeures/contrat de territoire 2022-2024 (contrat de projet de 2 ans, renouvelable).
- ✓ Départ Jérémy POURREAU fin septembre, une offre d'emploi a été publiée en juillet et des entretiens ont eu lieu fin août. Estelle CHAMPION actuellement en poste au SYAGE et avec 4 ans d'expérience arrivera à l'EPAGE fin octobre.
- ✓ Fin de contrat Morgane BEAUFILS fin décembre, une offre d'emploi a été publiée début septembre pour des entretiens prévus mi-octobre pour une prise de poste début janvier 2025.

RESSOURCES HUMAINES



Ressources humaines

- ✓ **Départ d'Aurélien HAGIMONT fin décembre** qui souhaite changer d'orientation professionnelle, via l'utilisation de son compte personnel formation, il suivra une formation de janvier à mars 2025, à l'issue de laquelle il ne reprendra pas son poste au sein de la structure.
- ✓ **Fin de contrat Léa GLEITZ fin décembre**, son poste étant lié à l'opération LIMITOX. De prochaines opérations seront proposées par l'AERMC en fin d'année, des discussions auront alors lieu au sein du comité syndical pour voir si une prochaine opération est envisageable, sous quelles conditions, à destination de quels acteurs

RESSOURCES HUMAINES





INFORMATIONS DIVERSES

Informations diverses

Mercredi 25 septembre à 09h à la Salle des Arcades de Pierrefontaine-les-Varans : Rendu de l'étude de la cartographie thermique des cours d'eau du périmètre EPAGE

Jeudi 03 octobre à 13h30 à Sancey : Organisation du 1er atelier de travail de l'étude prospective sur le changement climatique

Préparation des orientations budgétaires dernier trimestre 2024

Les orientations budgétaires seront préparées en ce dernier trimestre et pourront être soumises au vote lors du dernier comité syndical qui y sera dédié début décembre

Un prochain comité syndical pourrait intervenir entre temps fin octobre/début novembre

INFORMATIONS DIVERSES



Informations diverses

Organisation de la fête des tourbières vacances de la Toussaint 2025

Dans le cadre du LIFE Climat Tourbières du Jura il est prévu d'organiser une fête des tourbières, et le territoire de l'EPAGE a été identifié pour la tenue de cette fête. Après échange avec le CEN Franche-Comté, coordinateur du LIFE, il a été discuté la possibilité d'organiser cette fête au plus près des tourbières sur lesquels des travaux ont été, ou seront réalisés dans le cadre du LIFE, soit au Russey.

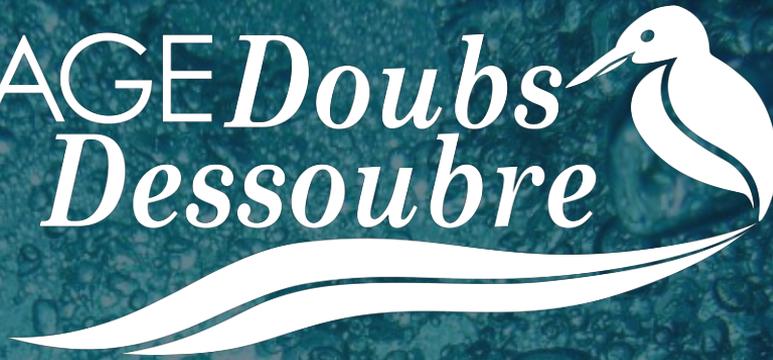
Cet événement vise à mettre un coup de projecteur sur les milieux particuliers que sont les tourbières et sur l'intérêt de les restaurer, ce qui aura également pour vertu de viser à l'acceptation des travaux qui débiteront sur le complexe tourbeux des Belles Seignes en 2026.

Le moment imaginé pour la tenue de cette fête est les vacances de la Toussaint 2025, le dimanche 26 octobre ou 2 novembre.

Une rencontre est fixée début octobre avec commune et CCPR pour voir si cet événement est envisageable au Russey sur les dates proposées et de quels locaux/salle nous pourrions disposer, mais aussi si ces collectivités seraient disposées à accompagner l'EPAGE dans l'organisation.



EPAGE *Doubs* *Dessoubre*



3 rue du Clos Pascal 25190 Saint-Hippolyte



03 81 37 02 78



contact@doubsdessoubre.fr

Retrouvez les actualités de l'EPAGE sur <https://doubsdessoubre.fr/>

